

POLITIQUE DE RÉSERVATION

Les abonnements d'une durée de trois ou six mois comportent naturellement un nombre fixe de semaines, et il revient à l'étudiant de profiter de chacune de ces semaines en se présentant bel et bien à ses cours et activités. Toujours à l'écoute de nos étudiants, nous avons simplifié nos modalités d'abonnement pour leur laisser la possibilité de venir au moment qui leur convient dans la semaine; cette formule souple implique toutefois qu'une semaine où un étudiant ne se présente pas ne peut être reportée ou créditée.*

Ce système d'abonnement très souple permet à l'étudiant de venir quand il le souhaite dans la semaine. L'étudiant a néanmoins la responsabilité de confirmer sa présence aux cours chaque semaine, au moins 3 heures à l'avance, sur le principe « premiers arrivés, premiers servis ».

Un étudiant qui a oublié de faire sa réservation ou le fait à la dernière minute pourrait être refusé au cours : pour des raisons de pédagogie et de sécurité, les instructeurs décident d'un nombre maximal de participants par activité.

* S'il le souhaite, l'étudiant peut naturellement participer à des activités « à la carte » à ses frais (20 \$ la séance) pour reprendre les cours manqués, ou pour donner un petit extra occasionnel à son entraînement.

VACANCES, JOURS FÉRIÉS ET COURS ANNULÉS

L'Académie fait deux courtes pauses par année, notamment fin décembre. On tient alors compte des cours auxquels les abonnés auraient eu droit, en leur remettant des carnets spéciaux ou des crédits leur permettant de reprendre ultérieurement ces cours.

Les activités n'ont pas lieu les jours fériés. Un numéro de téléphone valide est également requis lors de la réservation : dans les rares cas où un cours est annulé, l'instructeur tentera de vous en aviser.

POLITIQUE DE RÉSILIATION

Tout étudiant qui désire résilier son abonnement peut le faire. L'annulation prend effet à la date où l'étudiant avise l'Académie qu'il ne participera plus aux activités, ce qu'il peut faire en personne, à l'écrit ou par téléphone. Lors de la résiliation, on rembourse à l'étudiant les séances restantes, sur la base des tarifs unitaires estimés selon la formule d'abonnement choisie, moins les 15 % que l'Académie conserve pour couvrir les frais administratifs.

APPEL À LA SOLIDARITÉ

L'Académie est un organisme à but non lucratif. L'exercice du droit de résiliation des abonnements entraine une perte financière pour l'Académie et des complications pour combler la place laissée vacante. L'étudiant qui résilie son abonnement peut renoncer, totalement ou partiellement, au remboursement. À chacune des parties de faire preuve de responsabilité, de bonne foi et de solidarité.